

Mise en ligne : 3 avril 2014.
Dernière modification : 12 septembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE MAROCAINE

création de Paris-Maroc

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Paris-Maroc.pdf

Société foncière marocaine

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Societe_fonciere_marocaine.pdf

et divers

Société an., f. le 20 oct. 1913 pour 50 ans.

CONSTITUTION

(La Cote de la Bourse et de la banque, 13 novembre 1913)

Société industrielle marocaine, au capital de 450.000 fr., divisé en 4.500 actions de 100 fr. — Siège social à Paris, 15, rue d'Argenteuil. — Conseil d'administration : MM. H. Buhot, J. Delpech, P. Henry et G. Schwob¹. — Statuts déposés chez M^e Mahot de la Quérantonais, notaire à Paris, et extrait public dans *Petites Affiches* du 13 novembre 1913.

APPELS DE FONDS

(La Cote de la Bourse et de la banque, 7 janvier 1914)

Société Industrielle Marocaine. — Versement de 1/8 sur les actions, avant le 25 janvier, à la Banque des Pays du Nord, à Paris, 28 bis, avenue de l'Opéra. — *Petites Affiches*, 7 décembre 1913.

APPELS DE FONDS

(L'Information financière, économique et politique, 24 mars 1914)

Société Industrielle Marocaine. — Les actionnaires sont invités à effectuer au plus tard le six avril prochain le versement de trois huitièmes du montant des actions. Les versements devront être effectués à la Banque des Pays du Nord, 28 bis, avenue de l'Opéra, à Paris.

APPELS DE FONDS

(L'Information financière, économique et politique, 26 mai 1914)

¹ Georges Schwob d'Héricourt (1864-1942) :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Schwob_d_Hericourt_G.pdf

Société industrielle marocaine. — Messieurs les actionnaires sont invités à effectuer au plus tard le dix juin prochain le versement du quatrième quart du montant des actions.

Les versements devront être effectués à la Banque des Pays du Nord, 28 *bis*, avenue de l'Opéra à Paris.

MODIFICATION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 septembre 1915)

Société industrielle marocaine. — Augmentation du capital. — Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 12 août 1915, le capital a été porté de 450.000 à 600.000 francs par l'émission de 1.500 actions de 100 fr. — Les statuts ont été modifiés en conséquence. — *Petites Affiches*, 4 septembre 1915.

APPEL DE FONDS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 mai 1917)

Société industrielle marocaine. — Versement d'un quart avant le 30 avril à la Banque des Pays du Nord, 28 *bis*, avenue de l'Opéra.

Société industrielle marocaine
(*La Journée industrielle*, 20 août 1919)

Cette société, 15, rue d'Argenteuil, à Paris, vient d'augmenter son capital en le portant de 800.000 francs à 1 million par l'émission de 2.000 actions de 100 fr. Rappelons qu'une assemblée extraordinaire tenue le 24 mai dernier a autorisé le conseil à augmenter le capital de 1.200.000 francs.

Commission municipale mixte de Casablanca,
(*Les Annales coloniales*, 16 septembre 1921)

Par arrêté viziriel, sont nommés membres de la commission municipale mixte de Casablanca, jusqu'à expiration des pouvoirs de cette commission, les notables dont les noms suivent :

1° Membres européens : MM. [Leplanquais](#), [Ernest](#)², [directeur de la Société industrielle marocaine](#) (en remplacement de M. Chanforan, dont la démission est acceptée)....

AEC 1922-523 — Sté industrielle marocaine, 15, rue d'Argenteuil, PARIS (1^{er}).

² *Ernest-Henri Leplanquais* : lieutenant de vaisseau, directeur, puis administrateur de la Société industrielle marocaine. Administrateur de la Compagnie industrielle des Pêcheries de l'Ouest-africain (1912) et de la Nouvelle compagnie française de Kong (1923). Chevalier (1920), puis officier (1932) de la Légion d'honneur.

Capital. — Sté an., f. le 20 oct. 1913, 2 millions de fr. en 20.000 act. de 100 fr. ent. lib — Divid. :1920, 5 fr.

Objet. — Fonderie de métaux, mécanique générale pour bâtiment, travaux publics, mach. agricoles, moteurs industriels, vapeurs et canots à moteur. Fabrique de glace, de limonades et d'eaux de table.

Conseil. — MM. Georges Schwob (d'Héricourt), présid. ; Henry Buhot [v.-pdt CFAT], H. Estier [LUCIA], Jean Delpech [LUCIA], colonel P. Henry, Maxime Katz [Paris-Maroc], Robert Gompel [Paris-Maroc], admin. ; Hippolyte Moizard³, admin.

SOCIÉTÉ PARIS-MAROC (*Les Annales coloniales*, 16 avril 1922)

[...] Depuis sa fondation, la société a également manifesté son activité par la création de filiales qui se sont occupées entre autres d'affaires industrielles, telles que la Société des Chaux et ciments et matériaux de construction au Maroc, la Société des Ciments Portland de l'Afrique du Nord [Algérie], la Société marocaine du bâtiment, la Société industrielle marocaine. [...]

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE MAROCAINE
S.A. au capital de 2 MF.
Siège social : PARIS, 59, rue Saint-Lazare.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 541)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 3 à 10 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions.
SCHWOB (d'Héricourt)(Georges), 198, av. Victor-Hugo, Paris ;
DELPECH (Jean), 148, bd Malesherbes, Paris ;
ESTIER (Henri), 34, avenue de Messine, Paris ;
HENRY (Pierre), 20, rue de Longchamp, Paris ;
KATZ (Maxime)[Paris-Maroc], 1, rue de la Planche, Paris ;
GOMPEL (Robert)[Paris-Maroc], 23 bis, bd Berthier, Paris ;
LEPLANQUAIS (Ernest), 30, rue Miromesnil, Paris ;
MOIZARD (Hippolyte), 50, avenue La Motte-Picquet, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES
MAIN (Fernand), 5, r. Boudreau, Paris ;
GRUMBACH (Paul), 17, chaussée de la Muette, Paris.

Objet. — Toutes ops comm. et ind. en Afrique et spécialement au Maroc, etc.
Capital social. — 2 MF en 20.000 act. de 100 fr.

³ Hippolyte Moizard (Étampes, 1866-Nice-1946) : commandeur de la Légion d'honneur comme directeur de l'intendance au ministère de la guerre (1920). Président de la Compagnie d'alimentation et d'installations frigorifiques (CADIF)(1920), filiale de la Banque de l'union parisienne succédant à la Société d'abattoirs et d'entreprises frigorifiques (1913), exploitant l'abattoir industriel de Chasseneuil-du-Poitou, et à la Société provinciale d'alimentation (1914), à l'origine de l'abattoir industriel de La Roche-sur-Yon. En août 1922, la CADIF reprit le fonds de commerce de porcs exploité au Maroc par M. Michon (de ce qui deviendra Fleury & Michon).

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. Sur le surplus, 15 % au conseil d'administration. Le solde, après ts prélèvements jugés nécessaires, aux actionnaires.

AEC 1926/621 — Société industrielle marocaine (S.I.MI.),
6, rue de Marignan, PARIS (8^e).

Tél. : Élysées 12-85 et 12-86. — Télég. : Simaro-Paris. — © : A. Z., A. B. C. 5^e édit. et Lieber. — R.C. Seine 18.942.

Capital. — Société anon., fondée le 20 octobre 1913, 2 millions de fr. en 20.000 actions de 100 fr. libérées. Dividendes : 1920, 5 fr. ; 1921, 5 fr. ; 1922, 5 fr.

Objet. — Mécanique générale, réparation de navires, travaux publics, fonderie de métaux, machines agricoles, moteurs industriels. — Fabrique de glace, de limonades et d'eaux de table. — Siège d'exploitation : rue Amiral-Courbet, 49, Casablanca.

Conseil. — MM. Georges Schwob d'Héricourt, présid. ; Hippolyte Moizard, admin.-délégué ; Jean Delpech, H. Estier, colonel P. Henry, Robert Gompel, Maxime Katz, Ernest Leplanquais, administrateurs.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE MAROCAINE

S.A. au capital de 2 MF.

Siège social : PARIS, 6, rue de Marignan.

Registre du commerce : Seine, n° 18.942

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 524)

Idem, sauf quelques changements d'adresse :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SCHWOB (d'Héricourt)(Georges), 11, bd Flandrin, Paris ;

ESTIER (Henri), 10, avenue de Messine, Paris ;

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAIN (Fernand), 45, r. Damrémont, Paris ;

Société industrielle marocaine
(*La Journée industrielle*, 18 juin 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 qui se soldent par un bénéfice net de 113.138 fr, auquel il convient d'ajouter le report antérieur, soit 44.151 francs. L'assemblée a voté la distribution d'un dividende de 5 % et décidé de reporter à nouveau la somme de 51.632 francs.

Comité consultatif du travail
(*Les Annales coloniales*, 18 juillet 1927)

Sont nommés, pour une période de deux ans, membres du comité consultatif du travail :

A) En qualité de présidents de chambres françaises consultatives
M. Chapon, président de la chambre de commerce et d'industrie de Casablanca ;
M. Duprey, président de la chambre de commerce et d'industrie de Rabat.

B) En qualité d'employés ou ouvriers :
M. Bosq Marcel, directeur de la Société industrielle marocaine à Casablanca ;
M. Gillet Georges, ingénieur des arts et manufactures, président de la chambre mixte syndicale des entrepreneurs français du Maroc, à Casablanca ; M. Lecœur Robert, directeur de garage automobile à Kénitra ; M. Laforêt Baptiste, droguiste à Rabat.

C) En qualité d'employés ou ouvriers : M^{me} Puisoye Angelina, chef de rayon (modes et confections) aux Magasins modernes, à Casablanca ; M. Foveau Marius, chef monteur à la Société des chaux et ciments, à Casablanca ; M. Poitout, mécanicien à l'entreprise Schneider, à Casablanca ; M. Vircoulon Auguste, contremaître aux ateliers de menuiserie Héguy, à Rabat.

Société industrielle marocaine
(*Les Annales coloniales*, 10 décembre 1927)

La Société industrielle marocaine, au capital de 2.000.000 de francs, a été créée fin 1913. Elle a installé des ateliers de mécanique, fonderie, tôlerie, ainsi qu'une importante fabrique de glace, d'eau distillée et de boissons diverses. Depuis sa création, elle n'a pas cessé de développer ses moyens de production, indispensables pour satisfaire aux besoins immédiats d'un pays dont l'importance se révèle chaque jour plus grande.

Les ateliers de la société occupent, dans l'un des plus beaux quartiers de Casablanca, d'ailleurs, une superficie 3.300 mètres carrés. Ils sont dotés d'un outillage important et moderne qui leur permet d'entreprendre tous les travaux de petite et grande réparation, susceptibles d'être exécutés à Casablanca, pour la construction des immeubles, pour les installations ou l'entretien d'usines, pour la réparation des navires, pour les chemins de fer, etc.

La fabrique de glace, d'eau distillée et de boissons gazeuses voit tous les ans sa production augmenter. C'est ainsi, qu'en 1927, la société aura livré la consommation, en plus d'un tonnage important de glace alimentaire, près de deux millions de bouteilles de boissons diverses à la marque « S.I.M. », que la clientèle apprécie davantage chaque jour.

(*La Journée industrielle*, 17 janvier 1928)

Société industrielle marocaine. — Émission à 140 fr. de 20.000 actions nouvelles de 100 fr. de nominal, qui porteront le capital de 2 à 4 millions.

Société industrielle marocaine
(*La Journée industrielle*, 31 mars 1928)

Les comptes de l'exercice 1927 font ressortir un bénéfice net de 226.233 fr. contre 113.138 fr. 38 pour l'exercice 1926. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible atteint 277.866 fr. contre 157.289 francs.

Le conseil proposera la distribution d'un dividende brut de 7 % aux actions au lieu de 5 % précédemment et l'affectation d'une somme de 88.115 fr. aux amortissements.

ÉMISSIONS ET INTRODUCTIONS

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE MAROCAINE ⁴

(*L'Information financière, économique et politique*, 4 avril 1928)

.....
Exposé. — La Société industrielle marocaine possède à Casablanca deux installations distinctes. Dans l'une, elle fabrique de la glace pour l'alimentation, dont on imagine aisément l'importante consommation au Maroc pendant les mois d'été, de l'eau stérilisée connue dans tout le Maroc sous la marque S.I.M., des sirops et limonades.

Dans l'autre, elle possède un atelier mécanique, un atelier de tôlerie et chaudronnerie. C'est elle qui est le mieux équipée pour la fabrication rapide des pièces de rechange indispensables aux établissements industriels du Maroc : usines d'électricité, chemins de fer, Compagnies de navigation, usines de superphosphates, etc.

L'usine à glace va disposer dès la campagne prochaine d'un compresseur avec bac de 20 tonnes qui permettra une sérieuse réduction du prix de revient.

Quant à l'atelier mécanique, il sera, grâce à l'augmentation de capital récente, pourvu d'une fraiseuse universelle de grande capacité, d'un tour et d'un marteau-pilon de 500 kilos avec four.

Tout le matériel porté au bilan de fin 1927 pour 1.077.401 fr. 76 peut être considéré comme sous-évalué et estimé en valeur-or.

De même, les terrains utilisés situés à proximité du port et dont certains sont en façade sur le boulevard de la Gare, sont portés pour leur valeur d'achat, soit moins de 40 francs le mètre. Ces terrains ne sont utilisés que partiellement pour les besoins de la Société. Ils se totalisent à 7.067 mq portés au bilan pour 270.455 fr. 40.

Pour qui connaît l'extraordinaire développement de Casablanca et la situation des terrains de la Société industrielle marocaine (S. I. M.), on peut dire qu'il y a là une réserve latente, susceptible de grosses plus-values.

Il y a lieu de remarquer que la Société industrielle marocaine (S. I. M.) n'a ni obligations, ni actions privilégiées, ni parts de fondateur et que, dans ces conditions l'intégralité des bénéfices, appartient aux actionnaires.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1927

ACTIF

| | |
|-----------------------|---------------------|
| Frais de constitution | 1 00 |
| Terrains | 270.455 40 |
| Immeubles | 702.620 36 |
| Matériel et outillage | 1.211.253 91 |
| Chevaux et voitures | 41.280 00 |
| Mobilier commercial | 1 00 |
| Approvisionnement | 668.774 30 |
| Caisses et banques | 182.906 78 |
| Débiteurs divers | 274.868 09 |
| Travaux en cours | 164.846 75 |
| | <u>3.517.007 59</u> |

⁴ Communiqués ou résumés de documents au sujet desquels le journal décline toute responsabilité.

PASSIF

| | |
|-------------------|---------------------|
| Capital | 2.000.000 00 |
| Réserve légale | 38.268 32 |
| Créditeurs divers | 1.198.657 93 |
| Coupons 2 et 4 % | 2.215 10 |
| Profits et pertes | 277.863 24 |
| | <u>3.517.007 59</u> |

Industrielle Marocaine (*Le Journal des finances*, 20 avril 1928)

La Société industrielle marocaine ayant porté, en janvier 1928, son capital de 2 à 4 millions de francs, les 40.000 actions qui le représentent, après un court stage au marché libre, viennent d'être introduites à la Cote du Syndicat des Banquiers, où on leur applique, actuellement, le cours de 225 fr. environ, deux fois un quart le pair,

La situation financière de l'Industrielle Marocaine, fin décembre, s'exprimait ainsi : 183.000 fr. en caisse, 275.000 fr. de débiteurs, en tout 458.000 fr. pour faire face à 1.198.000 francs de dettes, probablement vis-à-vis des banques.

On comprend la nécessité de l'augmentation du capital, et celle-ci réalisée, la hâte des créanciers à rentrer dans leur argent en écoulant, par la Bourse, — et sans doute avec un petit bénéfice — les titres nouveaux qu'ils ont souscrits sans doute par compensation de leurs créances. Les actions nouvelles Industrielle Marocaine ont été, en effet, immédiatement assimilées aux anciennes et figurent sous la même rubrique.

Ce que l'on comprend moins, c'est que le conseil ait cru devoir proposer le prélèvement sur les 236.000 fr. de bénéfices réalisés en 1927 d'une somme de 140.000 fr. pour payer son dividende de 7 fr. aux 20.000 actions anciennes.

Quant on est pauvre et endetté, on commence par ne pas jeter par les fenêtres le peu que l'on a. Cela ne trompe personne.

Société industrielle marocaine (*Le Courrier maritime nord-africain*, 21 mai 1928) (*Les Annales coloniales*, 24 mai 1928)

L'assemblée générale ordinaire, tenue le 14 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1927, se soldant par un bénéfice net de 226.238 fr. Compte tenu du report antérieur, le disponible atteint 277.866 fr., contre 157.289 fr. pour l'exercice 1926.

Le dividende a été fixé à 7 % brut aux actions et une somme de 88.115 fr. affectée aux amortissements.

Industrielle Marocaine (*L'Information financière, économique et politique*, 4 septembre 1928) (*Le Journal des débats*, 5 septembre 1928)

Les actionnaires de cette société bénéficieront prochainement d'un droit spécial pour acquérir des actions de la Société africaine industrielle et automobile, qui vient d'être constituée à Casablanca en vue d'exploiter les comptoirs de vente de quincaillerie, de matériel électrique, de moteurs industriels et de voitures automobiles appartenant à la

Société centrale marocaine. Cette dernière a fait un chiffre d'affaires de 12.375.064 fr. en 1926, 13.576.653 fr. en 1927, et 8.203.793 fr. en 1928 (du 1^{er} janvier au 30 juin).

Le droit sera d'une action A.I.A. à 125 fr. pour cinq actions S.I.M. avec une part gratuite A.I.A. par vingt actions A.I.A. ainsi acquises.

Ce droit se négociera à la cote officielle du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant.

Industrielle Marocaine
(*Le Journal des débats*, 13 septembre 1928)

Cette société donne à ses actionnaires le pouvoir d'acquérir une action de 100 francs de la nouvelle société dite Société africaine industrielle et automobile* au prix de 125 francs pour 5 actions Société Industrielle marocaine avec une part gratuite de la Société africaine industrielle et automobile par 20 actions de cette dernière société, ainsi acquises. Souscription ouverte jusqu'au 30 septembre 1928, sur présentation du coupon n° 6, à la Société centrale marocaine*, 34, rue Saint-Lazare, qui se chargera du transfert des fonds au Maroc et de l'importation des titres souscrits.

Industrielle Marocaine*
(*Le Journal des finances*, 2 janvier 1929)

Les actionnaires de cette société bénéficieront prochainement d'un droit spécial pour acquérir des actions de la Société africaine industrielle et automobile*, qui vient d'être constituée à Casablanca en vue d'exploiter les comptoirs de vente de quincaillerie, de matériel électrique, de moteurs industriels et de voitures automobiles appartenant à la Société centrale marocaine. Cette démise a fait un chiffre d'affaires de 12.375.064 fr. en 1926, 13.576.653 fr. en 1927, et 8.203.793 fr. en 1928 (du 1^{er} janvier au 30 juin).

Le droit sera d'une action A.I.A. à 125 fr. pour cinq actions S.I.M. avec une part gratuite A.I.A. par vingt actions A.I.A. ainsi acquises.

Ce droit se négociera à la cote officielle du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant.

Industrielle Marocaine
(*Le Journal des débats*, 3 juillet 1929)

Les comptes de 1928 faisant ressortir un bénéfice de 321.215 francs ont été approuvés par l'assemblée ordinaire tenue le 28 juin. Avec le report de l'exercice précédent de 26.673 francs, le total de 347.880 francs permet d'amortir partiellement le poste frais d'augmentation de capital de 47.012 francs, de porter à la réserve 16.060 francs, d'attribuer un dividende de 7 % aux actions et de reporter à nouveau 4.816 francs.

(*La Journée industrielle*, 3 août 1929)

Société industrielle marocaine. — Siège transféré du 6 rue de Marignan, au 9, rue Pillet-Will, à Paris.

Société industrielle marocaine
(*La Journée industrielle*, 28 juin 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 24 juin a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1929 faisant ressortir un bénéfice de 387.768 fr. 12 contre 321.215 francs 96 l'année précédente.

Compte tenu du report antérieur se montant à 4.816 fr. 34, le total disponible de 392.684 fr. 46 a été employé à divers amortissements, à l'exception d'une somme de 4.406 fr. 99 qui a été reportée à nouveau.

L'assemblée a donné *quitus* à M. Charles Gaillard, administrateur démissionnaire, et à M. Maxime Katz, administrateur sortant.

M. Henri Bécot a été nommé administrateur.

Société industrielle marocaine (actions)
(*Les Annales coloniales*, 26 décembre 1930)

Les valeurs ont cessé de figurer à la cote à partir du 15 décembre 1930.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1158 :

Société industrielle marocaine

Conseil d'adm. : colonel Henry, R. Gompel, M. Katz, H. Becot, R. Defaye, Société centrale marocaine.

INDUSTRIELLE MAROCAINE
(*L'Africain*, 10 mars 1931)

Les bénéfices de l'exercice 1930 seraient de l'ordre de 200.000 fr. contre 387.778 [*sic* : 387.768 précédemment] francs. D'autre part, un projet d'absorption de cette société par les Lièges de la Mamora serait actuellement à l'étude. Cette fusion se ferait par l'échange de 4 actions de 100 fr. Industrielle Marocaine pour 3 actions de 100 fr. Lièges de la Mamora.

LIÈGES DE LA MAMORA*
(*Le Journal des finances*, 29 mai 1931)

[...] Une assemblée extraordinaire est convoquée le 18 juin pour approbation de l'absorption de la Société INDUSTRIELLE MAROCAINE, augmentation du capital en conséquence et émission d'obligations.

MODIFICATION
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 juin 1931)

Société industrielle marocaine. — Bénéfice net 197.446 fr. contre 321.215 fr. affecté à différents amortissements. Approbation de l'apport fait à titre de fusion à la Société des Lièges de la Mamora, de tout l'actif de la société.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE MAROCAINE
(*L'Africain*, 15 août 1931)

Les comptes de l'exercice 1930 font ressortir un solde bénéficiaire de 197.446 fr. 74 qui a été affecté aux amortissements à l'exception d'une somme de 195 fr. 49 reportée à nouveau.

Une assemblée extraordinaire a approuvé l'apport fait à titre de fusion à la Société des Lièges de la Mamora de tout l'actif de la Société industrielle marocaine, à charge par la société absorbante de payer le passif et moyennant attribution de 13.110 actions B. de 100 francs entièrement libérées, jouissance du 1^{er} janvier 1931. à créer par la Société des Lièges de la Mamora. En vue de la dissolution anticipée de la société, le conseil a nommé un liquidateur.

L'échange des titres se fera à raison de 4 actions Société industrielle marocaine, contre 3 actions nouvelles de la Société des Lièges de la Mamora.

L'INDUSTRIE FRIGORIFIQUE
ET LES APPLICATIONS DU FROID AU MAROC ⁵,
par M. Th. MONOD,
conseiller technique, directeur honoraire du Service de l'élevage, et
M. H. VELU,
chef du laboratoire de recherches du Service de l'élevage.
(*Revue générale du froid*, septembre 1931)

A. — MARCHÉ DE LA GLACE DE CASABLANCA

Production. — La production possible, atteindra, cette année, 80 tonnes environ réparties entre : L'Association coopérative d'alimentation de Casablanca (l'A. C. A. G.), la Compagnie frigorifique du Maroc (abattoirs), la *S.I.M.* et Frigo-Maroc (ancienne usine Bernier et Fisson).

La Compagnie frigorifique du Maroc, la *S.I.M.* et Frigo-Maroc sont les installations les plus anciennes.

L'Association coopérative d'alimentation de Casablanca est de création plus récente. Sa fabrique de glace, construite il y a quatre ans, a doublé son débit au bout de deux ans. Sa capacité actuelle est de 21 tonnes par jour avec 2 compresseurs de 75.000 frigories. La construction d'un nouveau bac de 10 tonnes est prévue.

La glace alimentaire et transparente est destinée surtout aux cafetiers et limonadiers.

⁵ Les renseignements nécessaires à rétablissement de ce rapport nous ont été aimablement fournis, soit par les industriels, les commerçants et les services publics, militaires ou civils, qui produisent ou utilisent le froid. soit par les vétérinaires municipaux, en particulier par MM. Eyraud, Grimpret, Laverone, Marquant, soit par les vétérinaires inspecteurs du service de l'élevage, chargés des services sanitaires, en particulier MM. Bernard, Chapuis, Lelaurin, etc.

La production totale de Casablanca dépasse sensiblement les besoins de la consommation locale, d'autant plus qu'il faut compter sur un appoint régulier de la S.E.F.A.N.* de Fedhala, appoint qui peut atteindre 20 tonnes.

LE FROID INDUSTRIEL AU MAROC,
par M. J. SCHWEITZER, industriel
(*Revue générale du froid*, septembre 1931)

Casablanca

2 fabriques de glace :

1° La Société industrielle marocaine.

2° L'Association coopérative d'alimentation de Casablanca.

Ces deux sociétés ont une production journalière de 20 à 25 tonnes chacune, mais ne disposent pas de chambres froides leur permettant d'entreposer d'autres marchandises que les leurs propres ou celle ou leurs adhérents.

Publicité

(*Fruits et primeurs de l'Afrique du Nord*, janvier 1933)



SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE MAROCAINE
ET COMPAGNIE DE LA MAMORA
(*L'Africain*, 15 janvier 1933)

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 1931, les actions de la Société industrielle marocaine sont échangeables contre des actions de la Compagnie de la Mamora, série B, aux conditions suivantes :

Quatre actions Société industrielle marocaine, coupon 8 attaché Contre trois actions nouvelles B. Compagnie de la Mamora, coupon 6 attaché, série 57.751 à 70.860.

Cet échange a lieu aux guichets du service des titres de la Société Paris-Maroc,. 6, rue de Marignan, Paris.

Suite :

Compagnie de la Mamora :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Lieges_de_la_Mamora.pdf